



Litige avec un cuisiniste pour une garantie

Par **déborah**, le **18/03/2011** à **00:42**

Bonjour,

J'ai acheté il y a un an et demi une cuisine dans un hyper cuisine. Celle-ci a été montée par un professionnel de chez eux. Mais j'ai constaté depuis quelques mois que le plan de travail se détériore et risque d'endommager mon électroménager. La cuisine étant garantie 10 ans j'ai contacté le directeur du magasin en lui montrant les photos. Ce dernier m'a répondu qu'il ne pouvait rien faire car le fournisseur a déposé le bilan il y a peu, que seul le fournisseur pouvait garantir la cuisine et que c'était écrit dans le contrat. Hors ce contrat n'est pas très clair. Que puis je faire ? Est-il possible que la garantie dépende exclusivement du fournisseur ? Merci de votre aide.

Respectueuses salutations